

FICHE MÉTIER AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE



Niveau terminal d'études : Bac + 1 ou +2 selon qualification en France

secteur d'activité : santé animale

Savoir-être professionnels : Sens du contact et de l'organisation, polyvalence et adaptation, esprit d'équipe et autonomie, gestion du stress.

Missions principales

Assiste le vétérinaire dans ses tâches quotidiennes et sous sa responsabilité :

- en front-office : management de l'accueil, maîtrise des techniques de conseil et de vente; des ASV dédiés entièrement à la relation client;
- en back-office : en tant que maîtrise des techniques de préparation medico-chirurgicales, des ASV dédiés au bloc opératoire.
- Sensibilise les clients au bien-être animal

Diplôme et formations

- Diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires),
- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection) ;
- Possibilité de formation au cours de sa carrière avec des parcours certifiants et par bloc de compétences :
- **CQP** "Conseiller en Clientèle Vétérinaire" (CCV)
- **CQP** « Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être Animal" (ACC)
- **CQP** "Technicien en Soins Vétérinaires" (TSV)
- **CQP** "Animation et Conduite d'Équipe" (ACE)

Domaines d'expertise (liste non exhaustive)

- Relation client, mise à jour du fichier et accueil ;
- Assistance administrative, gestion du planning, des stocks de produits vétérinaires;
- Assistance du vétérinaire-praticien par contention des animaux et suivi post opératoire ;
- Prévention, hygiène et sécurité selon les protocoles établis;
- L'alimentation,
- Le comportement du chien et du chat,
- Techniques d'exams complémentaires,
- L'aide aux vétérinaires,
- La zoologie et éthologie,
- L'anatomie et la morphologie,
- La physiologie et la pathologie,
- Les principales maladies infectieuses.

Conditions de travail et risques professionnels

- Cabinet vétérinaire, cabinet médico-chirurgical vétérinaire, clinique vétérinaire & centre hospitalier vétérinaire (CHV) ;
- Animalerie ;
- Refuge ;
- Situations émotionnelles difficiles et des heures de travail irrégulières ;
- Port de tenue professionnelle ou d'uniforme ;
- Port et manipulation de charges lourdes ou d'animaux ;
- Station debout prolongée ;
- Ne pas être allergique (poils, produits, etc).

Horaires et durée du travail

- *Travail de nuit*
- *Travail en astreinte*
- *Travail les week-ends et jours fériés*

Salaire

80% des offres proposent un salaire brut mensuel compris entre 1747 € et 2040 €

Spécificités : L'auxiliaire vétérinaire peut s'occuper de nombreux animaux : des animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...), en passant par les animaux de ferme (bovins, volailles, porcins...), jusqu'aux chevaux et espèces aquatiques.